



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3022

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3022**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vaulx en Velin - Carré de soie - PAE îlot Tase fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2006-3789 du 12 décembre 2006 et modifié par délibération n° 2012-3420 du 10 décembre 2012, le PAE Tase a instauré un régime de participation financière spécifique pour financer une part des aménagements publics incombant à la Commune de Vaulx en Velin et à la Métropole de Lyon, destinés à accompagner une 1^{ère} phase de transformation urbaine du secteur Vaulx en Velin La Soie.

Le partenariat ainsi mis en place entre les collectivités publiques et les différents opérateurs privés a permis la réalisation d'une séquence opérationnelle significative comportant, notamment, la rénovation de l'ancienne usine Tase, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en immeuble tertiaire.

Sont prévus et en partie réalisés à ce jour :

- 800 logements (représentant 1 700 habitants) dont 240 logements sociaux ou en accession sociale, soit 28 %,
- 52 120 m² tertiaires, soit environ 2 600 emplois, dont le bâtiment principal de l'ancienne usine Tase.

Pour accompagner ces opérations, un programme d'équipements publics (PEP) a été défini. Il consiste en la réalisation :

- de 7 classes et de 18 places d'accueil petite enfance par la Commune,
- des voiries de desserte des actuels et futurs bâtiments de bureaux ou de logements par la Métropole.

La Métropole réalise également, hors montage financier du PAE, l'esplanade Tase, un espace public central de 2,3 ha, dont les études sont en cours et les travaux devraient débuter à partir de mars 2019.

Le montant total des dépenses consenties par les collectivités publiques pour l'équipement de la zone est de 9 921 800 € TTC pour la part soumise à la participation des opérateurs privés. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante entre les collectivités publiques :

- 4 001 800 € TTC à charge de la Métropole,
- 5 920 000 € TTC à charge de la Commune de Vaulx en Velin.

Le PAE Tase est en voie d'achèvement : tous les bâtiments de tertiaire prévus ont été réalisés ainsi qu'une majorité des immeubles de logements et un hôtel (110 chambres) ; 590 logements ont déjà été livrés, accueillant environ 1 300 habitants ; 146 logements sont actuellement en chantier pour des livraisons fin 2018 et courant 2019. La dernière opération prévue dans le cadre du PAE comporte 78 logements. Elle devrait être livrée courant 2020.

Les voiries de desserte des bâtiments ont, pour la plupart, été réalisées conformément aux engagements. Restent à aménager les abords des derniers programmes et à reverser à la Commune une partie des participations collectées auprès des opérateurs, conformément aux modalités financières du PAE.

Le montant des dépenses à réaliser pour finaliser cette opération s'élève par conséquent à 2 260 175 € TTC, qui se répartissent de la façon suivante :

- 1 407 363 € pour le reversement de la part communale des participations collectées,
- 410 175 € relatifs aux dépenses de communication, de concertation, d'études techniques diverses et d'étude de maîtrise d'œuvre relatives à l'esplanade Tase, dont les travaux sont prévus à partir de 2019. Ils donneront lieu à la mise en place d'une ligne spécifique de dépense,
- 442 637 € de travaux de voirie correspondant aux aménagements des abords des derniers îlots en chantier.

Afin de finaliser cette opération, il y a donc lieu de compléter l'autorisation de programme en dépenses de 1 740 000 €

Pour rappel, la dernière demande d'individualisation sur cette opération a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté n° 2014-4504 du 13 janvier 2014 pour un montant de 3 200 000 € en dépenses et 4 544 163 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de voirie, les dépenses de communication, de concertation, d'études techniques diverses et d'études de maîtrise d'œuvre relatives à l'esplanade Tase, ainsi que le reversement de la part communale des participations collectées dans le cadre du PAE Tase à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 740 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 494 000 € en 2018,
- 753 650 € en 2019,
- 492 350 € en 2020.

sur l'opération n° OP09O1420.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 193 553 € en dépenses et 6 284 651 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.